

Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la région
Occitanie



A retenir

MILDIU	Nombreux foyers primaires observés, feuilles et inflorescences touchées
BLACK ROT	Observations régulières sur feuilles, 1 ^{ères} inflorescences touchées dans l'Hérault
OÏDIUM	La fréquence de la maladie augmente sur feuilles
TORDEUSES DE LA GRAPPE	De rares larves dans les saumurages notamment dans l'Hérault

ANNEXES

[BSV LR mars 2025 annexes modèles](#)

[Les techniques et produits de biocontrôles](#)

Annexes – Notes nationales Biodiversité – BSV (cliquer sur les images)



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto
pilotee par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité



Produits de Biocontrôle

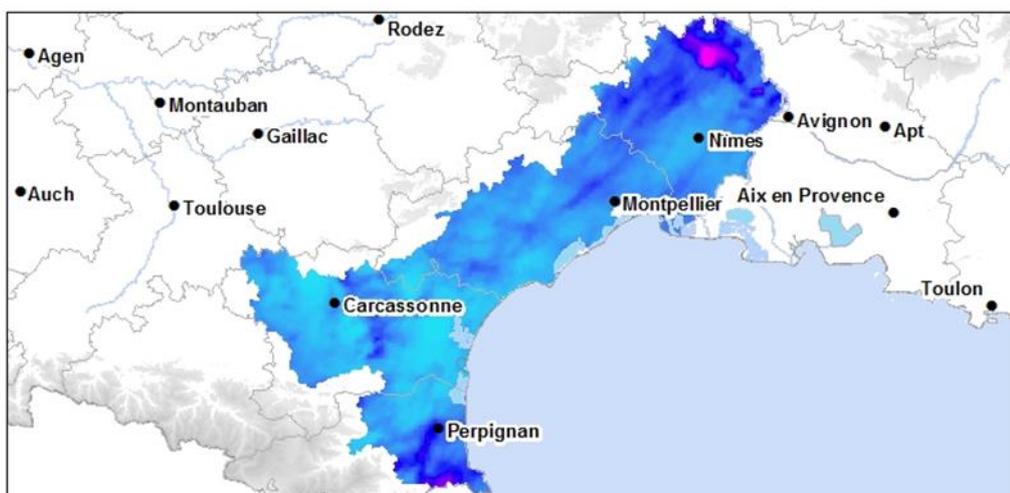


Résistances aux pesticides

PLUVIOMETRIE

Répartition des pluies – cumul hebdomadaire du 28/04 au 04/05/2025 – échelle du Min au Max (0 à 100 mm)
Source IFV

		28-avr.	29-avr.	30-avr.	1-mai	2-mai	3-mai	4-mai
AUDE	ALAIGNE	0	0	0	0	0,2	0	12,8
	CAZILHAC	0	0	0	0	0,4	3,8	13,3
	LEZIGNAN	0	0	0	0	0,1	0,2	9,1
	LIMOUX	0	0	0	0	0,2	1,2	10,5
	NARBONNE	0	0	0	0	0,1	0,1	7,6
GARD	AIGUES-MORTES	0	0	0	0	0	1,6	29
	BARJAC	12,2	0	0	0,1	0,1	3,2	21
	CARDET	0	0,1	0	0	0,1	7	35,8
	CHUSCLAN	0,8	2,9	0	0	0	0	23,8
	SAINT-GILLES	0,1	0	0	0,2	0	0,8	15,1
	VILLEVIEILLE	0	0	0	0	0,6	0	15,3
HERAULT	MARSEILLAN	0	0,1	0	0,1	2,1	0,2	13,7
	OLONZAC	0	0	0	0	0,8	0,1	6,3
	POUZOLLES	0	0	0	0	1,8	0,2	17,3
	PUISSEGUIER	0	0	0	0	0,9	0,1	16,4
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	0	1,5	0,4	17,7
	VALFLAUNES	0	0	0	0	0,2	3,9	26
PYRENEES-ORIENTALES	ESTAGEL	0	0	0	0	0,5	1,2	8,5
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	0	0,1	1,5	0,2	43,3
	LLUPIA	0	0	0	0	0,1	0,2	32,1
	PIA	0	0	0	0	0,1	0	18,1
	RODES	0	0	0	0	0	0,8	9,6



4250504:
mini=3.1mm - maxi=146.4mm

Valeur
Elevée : 100
Faible : 0

STADES PHENOLOGIQUES

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **2 ou 3 feuilles étalées** » (stade 09 ou E ou BBCH 12-13) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives
- à « **boutons floraux séparés** » (stade 17 ou H ou BBCH 57) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Les stades majoritairement observés vont de « **boutons floraux encore agglomérés** » (stade 15 ou G ou BBCH 55) à « **8 - 9 feuilles étalées** » (stade 16 ou BBCH 19).

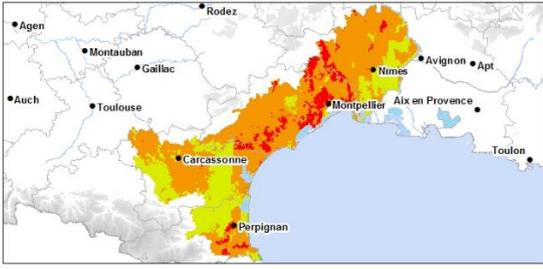
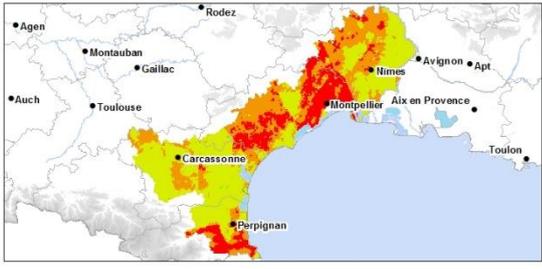


Boutons floraux encore agglomérés

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Données de la modélisation

× Potentiel Système (modélisation arrêtée au 04 mai compris)

	Situation au 4 mai	Simulation au 12 mai
Risque modélisé mildiou	<p>Le Risque modélisé reste globalement fort sur la région. De nombreux secteurs dans l'Hérault sont passés en risque très fort de même que certains secteurs dans les Pyrénées-Orientales et le Gard.</p> <p>MILDIOU - Risque : simulée par le modèle au 04/05/2025</p>  <p>fait le 05/05/2025</p> <p> ■ Risque très faible ■ Risque faible ■ Risque fort ■ Risque très fort </p>	<p>Le Risque modélisé est très hétérogène dans les 7 prochains jours. Il continue d'augmenter sur l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et le nord du Gard mais diminue sur l'Aude et le Sud du Gard.</p> <p>MILDIOU - Risque : simulée par le modèle au 12/05/2025</p>  <p>fait le 05/05/2025</p> <p> ■ Risque très faible ■ Risque faible ■ Risque fort ■ Risque très fort </p>
Contaminations modélisées mildiou	<p>De nouvelles contaminations primaires ont été détectées :</p> <p>Sur les pluies du 29 avril sur : (30) Le Bassin Alésien, Vallée de la Cèze,</p> <p>Sur les pluies du 3 et 4 mai sur : TOUS les secteurs sauf : (11) Haute Vallée, Hautes Corbières, Limouxin, Malepère Ouest, (66) Haute et Moyenne Vallée de l'Agly, Fenouillèdes Coteaux.</p>	<p>D'autres contaminations primaires sont annoncées :</p> <p>Sur les pluies du 5 mai sur : (11) Lauragais (30) Costières, Garrigues Sommiérois, Sables ; (34) Basse Vallée de l'Hérault, Biterrois, Montpelliérans, Nord Montpelliérans ; (66) Aspres 1^{ers} Coteaux, Bas Conflent, Cru Banyuls.</p> <p>Sur les pluies du 7 mai sur : (30) Bassin Alésien, Salavès.</p> <p>Sur les pluies du 9 mai sur : (30) Bassin Alésien ; (66) Aspres 1^{ers} Coteaux, Bas Conflent, Cru Banyuls, Plaine Nord et Sud Tech.</p> <p>Sur les pluies du 12 mai sur : (11) Hautes Corbières, Lauragais, Malepère Est, Minervois Ouest ; (30) Bassin Alésien, Garrigues Sommiérois, Salavès ; (34) Biterrois, Hauts Coteaux, Minervois, Vallée de l'Orb Lodévois.</p>
Sorties		<p>Des sorties de tâches sont annoncées :</p> <p>Aude : du 6 au 9 mai Gard : 8 et 9 mai Hérault : du 7 au 9 mai Pyrénées-Orientales : 8 et 9 mai</p>

Bleu = démarrage de nouvelles contaminations Vert = Rien à signaler

Interprétation :

Les événements climatiques passés et à venir entraînent de façon globale, systématiquement de nouvelles contaminations primaires, sauf sur quelques secteurs. Le niveau de risque est très hétérogène sur la région selon les secteurs et les départements. De façon générale, le risque est globalement fort, et la virulence des contaminations est annoncée par le modèle comme forte sur une grande majorité de secteurs, notamment dans les Pyrénées-Orientales, l'Hérault et le Gard.

Avec les symptômes déjà observés sur le vignoble, le risque de contamination secondaire (non pris en compte par le modèle) est également possible.

× **Milstop** (modélisation arrêtée au 04 mai compris) :

		Semaine du 22 au 27 avril			Semaine du 28 avril au 4 mai		
		Contaminations	Niveau de risque	Sortie de tâche à partir du :	Contaminations	Niveau de risque	Sortie de tâche à partir du :
AUDE	LEUCATE	21/04/2025	R	1/5	04/05/2025	R	13/5
	ALAIGNE	21/04/2025	3	1/5	28/04/2025	3	6/5
	LEZIGNAN	21/04/2025	R	30/4	04/05/2025	R	13/5
	CARCASSONNE	21/04/2025	3	30/4	28/04/2025	3	4/5
	NARBONNE	-	-		04/05/2025	R	13/5
GARD	BAGNOLS SUR CEZE	21/04/2025	R	2/5	28/04/2025	4	6/5
	TAVEL	21/04/2025	R	1/5	28/04/2025	4	7/5
	GENERAC	21/04/2025	R	2/5	28/04/2025	3	5/5
	VAUVERT	21/04/2025	3	1/5	28/04/2025	3	4/5
	CARDET	21/04/2025	R	3/5	28/04/2025	4	8/5
	SOMMIERES	21/04/2025	R	3/5	28/04/2025	4	7/5
	BOURDIC	21/04/2025	R	2/5	03/05/2025	4	11/5
HERAULT	ST JEAN DE FOS	21/04/2025	R	26/4	02/05/2025	4	10/5
	VALFLAUNES	21/04/2025	R	27/4	02/05/2025	4	10/5
	MARSEILLAN	21/04/2025	R	24/4	28/04/2025	R	4/5
	POUZOLLES	21/04/2025	R	25/4	02/05/2025	2	9/5
	BEZIERS	21/04/2025	R	25/4	28/04/2025	1	4/5
	ST CHRISTOL	21/04/2025	3	26/4	28/04/2025	3	7/5
	PRADES SUR VERNAZOBRE	21/04/2025	R	26/4	02/05/2025	2	10/5
	OLONZAC	21/04/2025	R	26/4	03/05/2025	R	11/5
	VILLEMAGNE LARGENTIERE	21/04/2025	4	29/4	28/04/2025	3	8/5
	FRONTIGNAN	21/04/2025	R	24/4	04/05/2025	R	13/5
	PLAISSAN	21/04/2025	R	25/4	01/05/2025	4	8/5
	LAURENS	21/04/2025	R	26/4	03/05/2025	2	11/5
PYRENEES ORIENTALES	LAROQUE DES ALBERES	21/04/2025	R	30/4	28/04/2025	1	6/5
	PERPIGNAN RIVESALTES	21/04/2025	R	1/5	04/05/2025	3	13/5
	SAINT PAUL FENOUILLET	21/04/2025	R	1/5	04/05/2025	2	13/5

Gravité **théorique** des foyers primaires susceptibles de se former :

-	pas de contamination	3	risque Moyen
R	repiquages	4	risque Fort
1	risque Limite	5	risque Très Fort
2	risque Faible		

D'après la modélisation, les conditions météorologiques enregistrées du 28 avril au 4 mai génèrent :
des **contaminations primaires théoriques** :

- sur les stations d'Alaigne et Carcassonne dans l'Aude avec un risque de sorties de taches Moyen,
- sur l'ensemble des stations du Gard avec un risque de sorties de taches Moyen à Fort,
- sur la majorité des stations de l'Hérault avec un risque de sorties de taches Limite à Fort,
- sur l'ensemble des stations des Pyrénées-Orientales avec un risque de sorties de taches Limite à Moyen.

Des **contaminations secondaires théoriques** (repiquages si présence de foyers primaires) sur l'ensemble de stations de la région.

Les symptômes sont attendus à partir du 4 mai.

× **Modèle DAC ADN** (résumé mildiou pour la période du 28 avril au 12 mai) :

	Station	FMI	Capture de spore	Risque global
Hérault	Sérignan	Cumul de 26 h entre le 28/04 et le 05/05. Nouvelle hausse du FMI à partir du 09/05.	Aucun sporange du 24/04 au 30/04.	Risque 4 à partir du 30/04 jusqu'au 12/05.
Hérault	Roujan	Cumul de 16 h entre le 28/04 et le 05/05. Nouvelle hausse du FMI à partir du 09/05.	Aucun sporange du 24/04 au 30/04.	Risque 4 à partir du 03/05 jusqu'au 12/05.
Gard	Beauvoisin	Cumul de 24 h entre le 28/04 et le 05/05. Nouvelle hausse modérée du FMI à partir du 09/05.	Aucun sporange du 24/04 au 30/04.	Risque 4 à partir du 03/05 jusqu'au 10/05 puis risque 2.
Gard	Lecques	Cumul de 21 h entre le 28/04 et le 05/05. Nouvelle hausse modérée du FMI à partir du 09/05.	Aucun sporange du 24/04 au 30/04.	Risque 4 à partir du 02/05 jusqu'au 11/05 puis risque 3.
Aude	Prat de Cest	Cumul de 29 h entre le 28/04 et le 05/05. Nouvelle hausse élevée du FMI à partir du 09/05.	Aucun sporange du 24/04 au 28/04. 714 sporanges capturés du 28/04 au 30/04.	Risque 3 puis risque 4 à partir du 30/04 jusqu'au 12/05.
Aude	Pezens	Cumul de 13 h entre le 04/05 et le 06/05. Nouvelle hausse élevée du FMI à partir du 09/05.	Aucun sporange du 24/04 au 30/04.	Risque 3 puis risque 4 à partir du 04/05 jusqu'au 12/05.

Les conditions météorologiques se sont révélées plus propices à l'infection par le mildiou que lors des prévisions du 28/04. Peu d'émissions de sporanges ont été détectées sur le réseau entre le 24/04 et le 30/04.

Les conditions météorologiques doivent se dégrader en fin de semaine, avec des repiquages possibles sur les secteurs déjà touchés par le mildiou. Les stades phénologiques sont globalement sensibles à l'infection.

• Situation aux vignobles

× Aude

De nouveaux foyers primaires avec fructifications ont été identifiés au 05 mai sur les communes de Caves, Treilles, Portel des Corbières, Ouveillan, Pouzols Minervois, Saint Marcel, Cuxac d'Aude, Villar Saint Anselme, Saint Polycarpe, Lauraguel, Issel, Carlipa, Embres et Castelmaure. Compte tenu des contaminations globales sur le département, il est fort probable de trouver des foyers primaires sur l'ensemble de communes dans les secteurs et parcelles sensibles.



Foyers primaires de mildiou sur feuilles et inflorescence

× Gard

Depuis le milieu de la semaine dernière, de nouveaux foyers primaires sont découverts probablement dus aux pluies du 19 avril :

- Le 30 avril à Moussac et Saint Maurice-de-Cazeville,
- Le 02 mai à Aspères, Saint Gilles, Vauvert et Caissargues,
- Le 05 mai à Tavel, Domazan, Comps, Meynes, Générac, Aigues-Morte, Villevieille, Cardet, Vézénobre, Saint Maurice-de-Cazeville, Lézan, Maruejols-les-Gardons,
- Le 06 mai à Cornillon.

Les taches sont sporulantes, la plupart du temps isolées, à la fois sur pampres et en cœur de souche. Très localement, dans le Bassin Alésien, des foyers présentent de nombreuses taches.

Les 1^{ers} symptômes sur inflorescences sont observés sur Grenache à Vauvert.

× Hérault

A ce jour, la maladie n'est pas observée dans la Vallée de l'Orb Lodévois.

Les 1^{ers} foyers primaires sont découverts dans :

- les Hauts Coteaux à partir du 30 avril,
- le Minervoïs à partir du 5 mai.

Dans les autres secteurs, depuis la fin de semaine dernière, de nombreux nouveaux foyers primaires sont observés. La maladie est présente dans :

- 60 à 70 % des parcelles du Biterrois et de la Basse Vallée de l'Hérault,
- 50 % des parcelles des Hauts Coteaux,
- 30 % des parcelles de la Moyenne Vallée de l'Hérault et du Montpelliérais,
- 10 % des parcelles du Nord Montpelliérais.

A l'échelle du département, des symptômes sont détectés dans 39 % des parcelles alors qu'à la même période en 2024, seulement 2 % des parcelles visitées étaient concernées.

Les symptômes sont régulièrement observés en cœur de souches, avec plusieurs taches par parcelles. Dans certaines parcelles précoces conduites en taille mécanisée, de nombreuses tâches sont visibles. Les symptômes sur inflorescences sont notés depuis le 30 avril.

× Pyrénées-Orientales

Les 1^{ers} foyers primaires ont été découverts les 25, 26 et 29 avril, dans les secteurs de la Plaine Nord et Sud Tech, Aspres 1^{ers} Coteaux, Moyenne Vallée de l'Agly et Bas Conflent.

Depuis, d'autres foyers ont été observés dans d'autres parcelles et secteurs :

- le 30 avril
 - sur la commune de Corbère (Plaine Nord Tech) : 1 tache fructifiée sur le terrain sur Marselan,
 - sur la commune de Tautavel (Moyenne Vallée de l'Agly & Verdoube Agly) : 1 tache non sporulée sur le terrain en cœur de souche de Carignan ;
- le 02 mai
 - sur la commune de Tresserre (Plaine Nord Tech), 1 tache fructifiée sur le terrain en cœur de souche de Carignan,
 - sur la commune de Sorède (Plaine Sud Tech), plusieurs taches non fructifiées en cœur de souches de Carignan ;
- le 05 mai
 - sur la commune de Saint Estève (Plaine Nord Tech), taches fructifiées sur Chardonnay et Cabernet Sauvignon,
 - sur la commune de Pia (Plaine Nord Tech), taches sur Chardonnay,
 - sur la commune de Clairà (Plaine Nord Tech) plusieurs taches fructifiées sur Sauvignon et Cinsaut,
 - sur la commune de Ortaffa (Plaine Nord Tech) taches fructifiées sur Grenache,
 - sur les communes de Montauriol et de Terrats (Aspres 1^{ers} Coteaux) nombreuses taches sur feuilles et inflorescences.

D'autres foyers sont susceptibles d'être observés dans tout vignoble départemental.

Évaluation du risque : compte-tenu de la découverte de symptômes au vignoble, des conditions climatiques de la semaine passée et à venir, le risque est en augmentation. Ce risque est Fort.

De nouveaux symptômes devraient être visibles dans les jours à venir.

Dans les secteurs où la maladie est présente, désormais de faibles volumes de pluie ou de fortes hygrométries suffisent à engendrer des contaminations secondaires.

Recherchez activement les symptômes.

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle utilisable contre cette maladie. Pour connaître ces produits et leurs utilisations consulter l'annexe ci-jointe.



Méthodes prophylactiques :

- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,
- raisonner les travaux d'entretien du sol (préservé les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les 1^{ers} traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance).



Résistance : le mildiou présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#)

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Aucun symptôme observé à ce jour.

× Gard

Des extériorisations de symptômes sont en cours depuis la fin de la semaine dernière. On observe des taches sur feuilles avec ou sans pycnides dans l'ensemble du département à l'exception des Sables et du sud des Costières. Ponctuellement des symptômes sur rameau sont visibles.

Elles sont régulièrement observées dans la Vallée du Rhône Nord et le Bassin Alésien sur cépages sensibles et dans une moindre mesure dans la Vallée du Rhône sud et le Sommiérois. L'intensité des symptômes varie de quelques taches dans la parcelle à plusieurs taches par souche sur des portions de parcelles.

× Hérault

De nombreuses taches sur feuilles sont fréquemment observées, et notamment dans :

- 15 % des parcelles du Minervois et du Biterrois,
- 20 à 30 % des parcelles des Hauts Coteaux, de la Basse Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord Montpelliérais,
- 50 % des parcelles de la Moyenne Vallée de l'Hérault.

Des symptômes sur inflorescences sont visibles dans le Biterrois, la Basse Vallée de l'Hérault et du Nord Montpelliérais. A cette même période en 2024, la maladie était observée dans 4 % des parcelles.

× Pyrénées-Orientales

Les 1^{ères} taches sur feuilles sont observées depuis le 02 mai dans les secteurs des Aspres 1^{ers} Coteaux et du Bas Conflent.

La présence de pycnides est notée pour la majorité des taches observées.

La fréquence de parcelles touchées est, pour le moment faible.

Evaluation du risque : il est en augmentation. Ce risque est Moyen à Fort.

Les pluies 13 au 19 avril ont généré des contaminations. L'extériorisation des symptômes est en cours.

Les conditions météorologiques du 27 au 05 mai (pluies et humidités matinales importantes) ont pu être sources de nouvelles contaminations.



Black rot sur feuille et inflorescence

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle utilisables contre cette maladie. Pour connaître ces produits et leurs utilisations consulter l'annexe ci-jointe.

Méthodes prophylactiques : L'élimination d'un maximum d'organes touchés l'année précédente, en les brûlant ou en les enfouissant à l'abri de la lumière, permet de limiter les futures contaminations.



Résistance : le black rot présente des résistances vis-à-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#)

OIDIUM (*Erysiphe necator*)

• Données de modélisation : Modèle DAC ADN

	Station	FMI	Capture de spore	Risque global
Hérault	Sérignan	Entre 8 et 10 h/jours. La météo n'est plus une condition limitante à l'infection.	Aucune activité du 24/04 au 30/04	Risque 3 à partir du 01/05.
Hérault	Roujan	7 h/jour en moyenne du 28/04 au 05/05 puis 6 h/jour à partir du 06/05.	Aucune activité du 24/04 au 30/04	Risque 2 sauf risque 3 du 03/05 au 07/05.
Gard	Beauvoisin	8 h/jour en moyenne du 28/04 au 05/05 puis 6 h/jour à partir du 06/05.	Aucune activité du 24/04 au 30/04	Risque 2 sauf risque 3 du 03/05 au 10/05.
Gard	Lecques	6 h/jour en moyenne du 28/04 au 12/05.	Aucune activité du 24/04 au 30/04	Risque 2 avec des conditions météorologiques moins favorables, sans activité de sporée détectée
Aude	Prat de Cest	10 h/jour en moyenne du 28/04 au 05/05 puis 7 h/jour à partir du 06/05.	680 spores capturées du 24/04 au 28/04. 422 spores capturées du 28/04 au 30/04	Le niveau de risque oscille entre 3 et 4 du 28/04 au 12/05.
Aude	Pezens	7 h/jour en moyenne du 28/04 au 05/05 puis 6 h/jour à partir du 06/05.	Aucune activité du 24/04 au 30/04	Le niveau de risque oscille entre 2 et 3 du 28/04 au 12/05.

Les émissions de conidies continuent sur la parcelle de Prat de Cest. Ces détections s'accompagnent d'un risque épidémique oïdium fort (météo favorable et stade phénologique sensible ; parcelle à fort historique). Sur le reste du réseau, l'activité oïdium reste faible.

• Situation au vignoble

× Aude

Dans les parcelles de Carignan avec présence de drapeaux en début de campagne, les symptômes évoluent sur feuilles avec l'apparition du feutrage grisâtre et le début de crispations caractéristiques.

× Gard

L'oïdium continue d'évoluer sur les parcelles à historiques présentant des drapeaux. Sur les autres cépages, aucune tache primaire (forme cléistothèce) n'a encore été vue sur feuille pour le moment dans le réseau de parcelles.

× Hérault

Par unité agroclimatique, le stade phénologique dominant observé sur Carignan est le suivant :

- « 5-6 feuilles étalées, grappes visibles » dans la Vallée de l'Orb Lodévois et le Nord Montpelliérais,
- « boutons floraux agglomérés » dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois et la Moyenne Vallée de l'Hérault,
- « 8-9 feuilles étalées » dans les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais.

Aucun symptôme observé à ce jour dans le Nord Montpelliérais.

De rares drapeaux sont observés dans la Moyenne Vallée de l'Hérault.

Dans les autres unités agroclimatique, de nouveaux drapeaux sont régulièrement observés.

Des repiquages sur parcelle à drapeaux sont désormais visibles dans les Hauts Coteaux, Biterrois, la Basse Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais.

Les 1^{ers} repiquages sur parcelles sensibles (cépage Chardonnay ou environnement) sont notés dans les Hauts Coteaux et le Montpelliérais.

Pyrénées-Orientales

Les symptômes « drapeaux » sont toujours observés sur des parcelles de Carignan et Chardonnay. La pousse active des parcelles diminue la fréquence d'observation de ces derniers.

Les symptômes sur feuilles sont notés sur des parcelles sensibles (Carignan avec ou sans drapeaux...) et sur des parcelles peu sensibles comme des Grenaches. La fréquence augmente légèrement avec une intensité stable.

Evaluation du risque : il est lié à l'historique de la parcelle, à la sensibilité du cépage, à son stade phénologique et à son environnement. Surveillez les symptômes et les stades phénologiques des cépages/situations sensibles (Carignan à « drapeaux », Chardonnay, Roussane...).

Techniques alternatives :



Il existe des produits de biocontrôle utilisables contre cette maladie. Pour connaître ces produits et leurs utilisations consulter l'annexe ci-jointe.



Résistance : l'oïdium présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#)

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

- × **Aude**

Le vol continue avec des prises assez importantes en Haute Vallée de l'Aude et Razès.

Les captures de papillons au 05/05 :

commune du piège + lieu-dit	Preixan	Villars	Bouriège	Espérasa	Montréal - Escapat	Mazerolles du Razès - Rau Ouest	Lauraguel - Estagnol	Lauraguel - ruisseau de l'Albane	
nb papillons	0	0	35	3	0	0	36	13	
commune du piège + lieu-dit	Alaigne - Cazes	Pezens-Molière	Carlipa- St André	Tuchan	Cascastel	Embres	ginestas pouzeranque	Cruscades olivery	Talairan
nb papillons	1	0	2	0	6	0	5	0	7
commune du piège + lieu-dit	Douzens lalande	Félines-Minervoies	Homps	Coursan	Cabanes de Fleury	Caves	Bages	Portel des Corbières	
nb papillons	0	25	0	10	1	9	4	1	

- × **Gard**

Dans tout le département, les captures sont en nette diminution, voire à l'arrêt pour certains pièges.

- × **Hérault**

Les captures de papillon sont toujours relevées sur une majorité des unités agroclimatiques avec des niveaux de captures très variables allant de 1 à 55 papillons relevés en 1 semaine.

De rares larves au stade L1 sont notées dans les saumurages.

- × **Pyrénées-Orientales**

Le vol est toujours en cours dans le vignoble départemental. Les captures restent faibles.

Les pontes sont toujours observées dans les secteurs de la Plaine Nord Tech, du Cru Banyuls et des Aspres Premiers Coteaux.

Les 1^{ères} pontes sont observées dans le secteur de la Moyenne Vallée de l'Agly.



Ponte fraîche d'eudémis sur une bractée

Évaluation du risque : compte tenu des stades phénologiques, le risque est en augmentation dans les secteurs concernés par les dépôts de pontes. Continuer le suivi des captures de papillons.

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

× Gard et Hérault

Des symptômes sont observés au vignoble

Évaluation du risque : Compte tenu de la très faible fréquence et des conditions climatiques le risque est très faible voire nul.

ERINOSE (*Colomerus vitis*)

× Aude,

Cette semaine les symptômes se sont généralisés sur l'ensemble des secteurs et des cépages. Les attaques ponctuellement peuvent être assez importantes.

× Gard et Hérault

Des symptômes sont toujours observés dans les parcelles sensibles.

× Pyrénées-Orientales

Les symptômes sont toujours observés sur Muscat à Petits Grains. Ils sont aussi visibles sur Grenache, Sauvignon et Cinsaut mais avec une fréquence plus faible.



Erinose sur feuilles

Évaluation du risque : à ce jour, le risque est faible.

RAVAGEURS SECONDAIRES

• Escargots

× Aude

Ce ravageur est en augmentation cette semaine suite aux dernières pluies. Localement certaines parcelles présentent un nombre d'individu par cep assez élevé.

× Gard

Des dégâts parfois importants sont observés localement.

× Hérault

Ce ravageur est toujours observé dans les parcelles sensibles (historique, zones humides et enherbées). Dans certaines parcelles sensibles, leur présence est en augmentation cette semaine.



Destruction totale de la végétation par les escargots

Évaluation du risque : il va de généralement faible à localement très élevé. Il convient de rester vigilant lors de printemps doux et humides comme celui que nous connaissons.

Méthode prophylactique : retarder le travail du sol afin de limiter :

- la ponte des escargots qui est favorisée chaque année par l'ameublissement du sol,
- leur remontée dans les souches, favorisée par la destruction des couverts végétaux.

• Cigariers

× Aude

Quelques parcelles présentent les symptômes typiques de feuilles enroulées sans dégâts majeurs.

× Gard et Hérault

Leur présence est notée dans plusieurs parcelles.

Évaluation du risque : à ce jour, le risque est faible.

- **Galles phylloxériques**

- × **Gard et Hérault**

Les symptômes sont notés dans plusieurs parcelles.

Évaluation du risque : à ce jour, le risque est faible.

- **Malacosomes et *Lachnaia paradoxa***

- × **Aude**

Cet insecte a été repéré sur le secteur de Cruscades sans provoquer de dégâts majeurs.

- × **Gard**

Localement de légers dégâts sur feuilles sont observés.

- × **Hérault**

Leur présence est notée dans plusieurs parcelles.

- × **Pyrénées-Orientales**

Des adultes sont notés dans quelques parcelles du vignoble départemental. Quelques rares dégâts sont observés.

Évaluation du risque : à ce jour, le risque est faible.



- **Cétoines**

- × **Pyrénées-Orientales**

Quelques dégâts sont notés dans quelques parcelles du vignoble départemental.

Évaluation du risque : le risque est faible



Cétoine

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon
et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée.

Prochain BSV le 13 mai

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par les animateurs filière viticulture des Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, FREDON Occitanie, Pérès SAS, Ets Perret, Maison Sinnae et Neoterra.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

DONNEES DE LA MODELISATION DANS LES BSV VIGNE

CARACTERISTIQUES DES MODELES

✓ **Potentiel Système** (Version : 2016, EPICURE – IFV - www.epicure-vignevin.com)

- **Source de données météo**

Météo passée et réelle*	RADAR Météo France	Actualisation journalière	Précision au km ²
Météo prévisionnelle	Prévisions à J+13 selon référentiels Météo France (3 scénarii)		

*La météo de la veille est reçue, actualisée chaque jour et passe donc de prévisionnelle à réelle. La date du jour (J) est toujours en prévisionnel.

- **Description**

Le modèle Potentiel Système considère que les maladies cryptogamiques s'adaptent aux conditions climatiques locales. Pour chaque période, le modèle intègre l'écart mesuré entre les données climatiques de la campagne en cours et les normales saisonnières sur les 30 années climatiques précédentes. Il évalue ensuite l'impact de ce différentiel sur l'état de conservation ou d'agressivité du parasite. Ce modèle permet de quantifier le risque potentiel sur la campagne. Il indique en outre les épisodes contaminants.

- **Types de variables modélisées**

Données météo d'entrée :	Principales sorties modèles :
- Pluies - Températures	- Risque modélisé - Contaminations primaires (date et quantité %) - Fréquence Théorique d'Attaque (%) - Sorties théoriques de symptômes (date et %)
	- Maturité des œufs - Inoculum disponible
Cartographies (précision km) :	
- Pluies hebdomadaires	- Risque - Fréquence Théorique d'Attaque

- **Quelques définitions des termes les plus couramment utilisés pour les interprétations du modèle potentiel système**

- **Risque modélisé** : il renseigne l'état de maturité et d'agressivité du parasite. Il correspond aux conditions favorables ou non au développement du bio-agresseur. Il peut être très faible, faible, fort ou très fort. Il évolue en fonction des conditions météorologiques. Il traduit donc la notion de pression parasitaire.
Un risque fort ne signifie cependant pas qu'il y a contamination, mais qu'il faut être vigilant car la prochaine pluie même faible peut être contaminatrice. A l'inverse un risque faible ne signifie pas qu'il n'y en a pas.
- **Contaminations pré-épidémiques** : les contaminations pré-épidémiques sont des épisodes de contaminations hétérogènes et de faible ampleur lorsque les œufs les plus précoces sont mûrs. Correspondent à une très faible proportion d'œufs qui sortent de la phase de latence hivernale et marquent le début de la maturité. A la différence des contaminations épidémiques qui caractérisent le démarrage de l'épidémie, les pré-épidémiques sont généralement sans gravité. Le démarrage de cette variable déclenche la recherche des foyers primaires.
- **Contaminations épidémiques** : Les contaminations épidémiques ne sont possibles que lorsque la masse des œufs d'hiver atteint sa maturité (à ne pas confondre avec les 1^{ers} œufs précoces). Elles correspondent aux contaminations classiques qui peuvent donner jusqu'à 100 % de destruction. L'indice exprime la fréquence

d'organes touchés par des contaminations primaires mais ne présage pas toujours du nombre d'organes qui présenteront des taches, la virulence de certaines contaminations pouvant être nulles.

- **Masse des œufs mûrs** : la majorité du stock d'œufs est mûre, des contaminations épidémiques peuvent avoir lieu si les conditions nécessaires (pluies et températures) sont réunies.

✓ **Milstop**

Modèle conçu par l'ex Service de la Protection des Végétaux confié au Criiam Sud.

- **Source de données météo**

Météo réelle	Données horaires des 7 derniers jours fournies Weenat	Actualisation hebdomadaire	30 stations météo pour la zone ex-LR
--------------	---	----------------------------	--------------------------------------

- **Description**

Ce modèle est dit prédictif et il fournit une visualisation directe de l'épidémie et de sa dynamique par la présentation des successions de cycles biologiques. Il est adapté à la spécificité des régions méditerranéennes.

- **Types de variables modélisées**

Données météo d'entrée :	Principales sorties modèle :
<ul style="list-style-type: none"> - Pluies - Températures - Hygrométries 	<ul style="list-style-type: none"> - Date des principaux cycles primaires et secondaires du mildiou (date théorique de sortie des foyers primaires ou des repiquages), - Gravité théorique des foyers primaires susceptibles de se former (Limite / Faible / Moyen / Fort / très Fort),

✓ **ACTIV**

Modèle conçu par l'ACTA et l'IFV dans les années 90

- **Source de données météo**

Météo réelle	Données horaires des 7 derniers jours fournies par Weenat	Actualisation hebdomadaire	30 stations météo pour la zone ex-LR
--------------	---	----------------------------	--------------------------------------

- **Description**

Ce modèle permet de simuler le cycle de développement de l'eudémis et décrit la structure de la population du ravageur (œuf, larve, adulte, nymphe) au cours d'une année. Il permet donc de savoir à quel stade du cycle on se situe mais ne quantifie absolument pas les populations

- **Types de variables modélisées**

Données météo d'entrée :	Principales sorties modèle :
<ul style="list-style-type: none"> - Somme des températures 	Pour chaque génération : <ul style="list-style-type: none"> - Date de début du vol, - Date de début des pontes, - Date début des stades larvaires L1-L2 - Date début des stades larvaires L3 -L4-L5

✓ Capture de spores et Modélisation DAC ADN

Modèle conçu par SAS DAC ADN.

• Source de données météo

Météo passée et prévisionnelle	et	Données horaires des 7 derniers jours et des 7 prochains jours fournies par Weenat (Météo Vision)	Actualisation quotidienne	Un point météo spatialisée par station de capture de sporée aérienne.
--------------------------------	----	---	---------------------------	---

• Description

Le modèle DAC ADN est un modèle basé sur l'Intelligence Artificielle, prédictif à +7 jours, intégrant l'ensemble des données mesurées ou modélisées en parcelle. Sa particularité repose sur l'intégration de la mesure directe de la sporée aérienne mildiou et oïdium, attestant fidèlement de l'activité biologique des pathogènes cryptogamiques. Il traduit la probabilité d'apparition de nouveaux symptômes, sur une échelle de 1 (risque faible) à 4 (risque très élevé).

• Types de variables modélisées

Données d'entrée du modèle	Principales sorties modèle :
Données météo spatialisées : température, humidité relative, précipitation, durée d'humectation, température du point de rosée, déficit en pression vapeur, rayonnement global	Facteur Météo d'Infection : quantité journalière d'heure où les conditions météorologiques sont propices à une infection par les pathogènes. Taux de survie des sporanges de mildiou.
Mesure directe de la concentration aérienne en sporanges de mildiou et en spores d'oïdium via 1 capteur actif et 1 capteur passif	 <p>Capteur passif</p> <p>Capteur actif</p>
Notation des stades phénologiques et de l'état sanitaire des parcelles	Risque (de 1 à 4) passé et prédictif à +7 jours : le risque épidémique mildiou ou oïdium est le résultat d'un seuillage de probabilité d'apparition des premiers symptômes, dans le cas où la parcelle est saine, ou d'apparition de nouveaux symptômes, dans le cas où l'épidémie est déjà commencée.

• Précision sur l'interprétation des données d'entrée et de sortie du modèle DAC ADN

- **La donnée de sporée aérienne doit obligatoirement être interprétée dans son contexte épidémique, avec le reste des données météo ou de la parcelle.** L'utilisation de la sporée seule n'est pas pertinente si elle n'est pas contextualisée avec les stades phénologiques de la vigne et l'itinéraire climatique.
- **Le modèle mildiou d'apprentissage automatique DAC ADN est structuré de manière à pondérer les variables d'entrée en fonction du déroulé de la saison.** Il est possible d'obtenir un niveau de risque de 4 pour un jour j sans détection de sporée de pathogène pour ce jour j . Ceci est expliqué par deux modèles internes au modèle général :
 - Modélisation de la survie des sporanges en fonction de la météo : la sporée mesurée sur un jour j peut avoir une implication dans les événements infectieux sur les jours $j + n$.
 - Probabilité d'émission de sporanges calculée via la série temporelle de capture passée et sur les données météo horaires prévisionnelles.

• Description des indicateurs du modèle DAC ADN :

Facteur Météo d'Infection (FMI) :

Quantité journalière d'heure où les conditions météorologiques sont propices à une infection par les pathogènes. Un indicateur calculé selon les paramètres biologiques du cycle de *P. viticola* (FMI_mildiou) et un indicateur calculé selon les paramètres biologiques du cycle d'*E. necator* (oïdium).

Il prend en compte les variables horaires suivantes : température, humidité, précipitation, déficit en pression vapeur, durée d'humectation et le point de rosée.

Suivi de la sporée aérienne :

Le suivi de la sporée aérienne se décompose en une étape de capture et une étape d'analyse en laboratoire. L'étape de capture est réalisée par le biais de station de capture positionnée en parcelle. L'étape d'analyse est une quantification des spores capturées par qPCR. La détection de spores de *P. viticola* et d'*E. necator* témoigne d'une activité des pathogènes dans les parcelles de suivis et, dans une moindre mesure, dans les parcelles environnantes.

Cette valeur est exprimée en nombre de sporange par échantillon pour le mildiou et en nombre de conidie par échantillon pour l'oïdium.

Risque global (de 1 à 4) passé et prédictif à +7 jours :

Le modèle DAC ADN intègre l'ensemble des données mesurées ou modélisées en parcelle. Sa particularité repose sur l'intégration de la mesure directe de la sporée aérienne mildiou et oïdium, attestant fidèlement de l'activité biologique des pathogènes cryptogamiques. Le risque global est le résultat d'un seuillage de probabilité d'apparition des premiers symptômes, dans le cas où la parcelle est saine, ou d'apparition de nouveaux symptômes, dans le cas où l'épidémie est déjà commencée. Il est seuillé sur une échelle de 1 (risque faible) à 4 (risque très élevé). En début de campagne, le risque est à 0, avant l'apparition de la première feuille étalée.

- Le risque global prend en compte l'évolution des stades phénologiques, les valeurs de sporée aérienne mesurées, le FMI et l'état sanitaire de la parcelle de suivi.

Les techniques et produits de biocontrôle

CONTEXTE ET ORIENTATIONS

C'est la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 qui oriente les politiques publiques afin de promouvoir et pérenniser les systèmes de production agroécologiques. Elle définit les produits de biocontrôle à l'article L.253-6 du CRPM (Code Rural et de la Pêche Maritime).

UN PRODUIT DE BIOCONTRÔLE C'EST QUOI ?

Définition officielle de la Note de service DGAL/SDQSPV 2019-48 du 18/01/2019 : les produits de biocontrôle sont "des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures"

Cela se traduit par une mise en place ou le maintien de mécanismes et interactions qui régulent les relations entre espèces dans le milieu naturel. Le principe est fondé sur la gestion des populations d'agresseurs afin de les contenir à un niveau acceptable de dégâts, quantitativement et qualitativement, sur la culture.

Ces produits sont caractérisés en 4 points :

1. Les macro-organismes auxiliaires (ou la technique de "l'agresseur agressé") sont des invertébrés, insectes, acariens ou nématodes utilisés de façon raisonnée pour protéger les cultures contre les attaques des bio-agresseurs. Ces macro-organismes agissent selon plusieurs modes d'action :

- les parasitoïdes parasitent leur hôte pour effectuer une partie de leur développement et provoquent finalement sa mort.

Le contrôle de *Metcalfa pruinosa* par *Neodryinus typhlocybae* illustre ce mode de biocontrôle. Autre exemple : les trichogrammes parasitent les oeufs des tordeuses de la grappe en pondant à l'intérieur et se développent au dépend de l'hôte.

- les prédateurs tuent et dévorent leur proie.

En viticulture, ce mode de biocontrôle est efficace pour contrôler les acariens phytophages (*Eotetranychus carpini*, *Panonychus ulmi*, *Tetranychus urticae*, *Calepitrimerus vitis...*) grâce à des auxiliaires : les Typhlodromes ;

- les nématodes entomopathogènes contaminent l'hôte et libèrent une bactérie qui conduit à la mort de l'hôte.

Pas encore utilisé en viticulture.

2. Les produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes (ou la technique de "l'agresseur maîtrisé") sont des champignons, bactéries et virus utilisés pour protéger les cultures contre les ravageurs et les maladies.

Selon la nature des micro-organismes utilisés, les modes de régulation sont différents :

- Les bactéries agissent par production de toxines mortelles, de substances anti-fongiques ou anti-bactériennes. Elles peuvent également limiter le développement de l'agresseur par compétition nutritionnelle. L'utilisation de *Bacillus thuringiensis* pour lutter contre l'eudémis fait partie de ce type de biocontrôle.

- Les champignons agissent de différentes manières :

- par compétition nutritionnelle ;
- par digestion du pathogène ou du ravageur ;
- par parasitisme ;
- par émission de substances à action anti-fongique et/ou antibactérienne.

Le mode d'action de *Trichoderma* contre l'esca, en viticulture, entre dans ce cadre, même s'il est insuffisant pour contrôler la maladie.

- Les virus interviennent en détruisant les cellules du ravageur ou directement les bactéries.

3. Les produits phytopharmaceutiques comprenant des médiateurs chimiques comme les phéromones ou les kairomones (ou la technique de "l'agresseur désorienté") sont des substances qui transportent des informations entre les organismes vivants. Elles sont utilisées pour piéger par attraction ou désorienter les ravageurs.

En viticulture, les femelles de Lépidoptères ravageurs (tordeuses de la

grappe) émettent une phéromone pour attirer le mâle et s'accoupler. L'emploi d'une copie synthétique de ces phéromones permet d'une part le suivi des vols par piégeage et d'autre part le contrôle des populations d'insectes par la méthode de confusion sexuelle. Dans ce dernier cas, la diffusion massive de phéromones de synthèse dans l'atmosphère désoriente le papillon mâle, empêche l'accouplement et permet ainsi de rompre le cycle du ravageur avant l'apparition des larves (stade nuisible).

Un autre exemple viticole sur vespère (*Vesperula xatarti*) : le principe de la lutte consiste en un piégeage massif des mâles avant reproduction afin de limiter le niveau de ré-infestation des parcelles.

4. Les produits phytopharmaceutiques comprenant des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale. Selon la cible et les substances, les modes d'actions diffèrent.

Exemples en viticulture :

Les produits à base de soufre sont couramment utilisés pour lutter contre l'oïdium ; ceux à base de phosphonates de disodium ou de potassium contre le mildiou.

La liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle est établie par l'autorité administrative : note de Service DGAL régulièrement mise à jour, disponible sur le site internet EcophytoPIC dans le bandeau en haut de page :



POURQUOI LE BIOCONTRÔLE ?

L'utilisation de produits de biocontrôle dans le cadre du raisonnement d'une stratégie de protection procure des avantages :

- mieux préserver la faune auxiliaire indigène ;
- limiter les risques de résistance et pérenniser certaines molécules de synthèse, notamment les plus sélectives ;
- répondre aux objectifs du plan Ecophyto qui encourage le développement des produits de biocontrôle dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures ;
- comptabiliser à part lors du calcul de l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) ;
- bénéficier de certaines exemptions réglementaires sur les produits listés.

Ces produits de biocontrôle ne permettent pas de résoudre l'ensemble des problèmes sanitaires rencontrés au vignoble. Ils demeurent cependant des outils qui, en s'intégrant dans une stratégie globale, contribuent à réduire l'utilisation d'intrants phytopharmaceutiques.

UNE MÉTHODE DE BIOCONTRÔLE

Utilisation de trichogrammes (micro-hyménoptère proche des guêpes) pour lutter contre les tordeuses de la grappe.

Depuis 2019 est commercialisé un concept visant à lutter contre les pontes de tordeuses. La technique consiste à positionner une centaine de diffuseurs par ha, contenant des œufs parasités par les trichogrammes, prêts à éclore. La pose interviendra dès le début du vol (3 à 7 jours maximum). Deux poses sont nécessaires pour couvrir la génération (à 15 jours d'intervalle). Chaque diffuseur, accroché au cep ou au palissage à hauteur des grappes, agit pendant 2 semaines.

Après éclosion, ces hyménoptères vont coloniser les pontes de tordeuses présentes dans la vigne.

Les résultats obtenus en expérimentation sont encourageants et avoisinent les 50 % d'efficacité la 1^{ère} année sur eudémis. Cette technique peut être complémentaire à la confusion.

Attention, les trichogrammes restent sensibles à certaines substances actives (dont le soufre). La recherche en cours montre la tolérance de plus en plus importante des trichogrammes à de nombreuses substances actives et du positionnement adapté des programmes en fonction de la date de pose.

LISTE NON EXHAUSTIVE DES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE

Leurs efficacités peuvent être limitées, souvent réserver à des situations d'infestations modérées et en association avec d'autres substances. La maîtrise de leur utilisation nécessite un encadrement technique, afin de bien déterminer leur positionnement dans le cycle des ravageurs ou parasites visés. Des travaux expérimentaux encore en cours doivent

permettre à terme de mieux appréhender leur utilisation en programme. Certains de ces produits sont également autorisés en agriculture biologique, attention cependant : biocontrôle ne signifie pas forcément autorisé en agriculture biologique et inversement.

Lutte contre l'oïdium :

Hormis le soufre, les produits de biocontrôle ont une efficacité partielle sur oïdium et ne sont envisageables qu'en situation de pression faible à modérée. Leur utilisation durant la période de haute sensibilité (floraison-nouaison) n'est pas préconisée et il est conseillé de les associer à

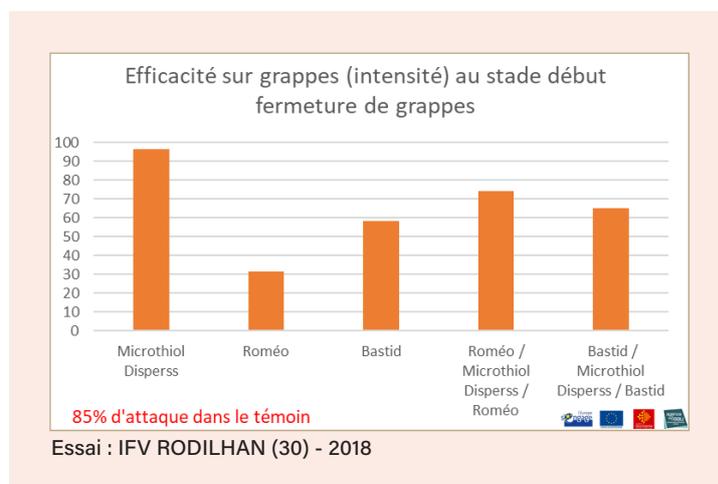
du soufre mouillable ou autre spécialité conventionnelle.

Le soufre et les spécialités à base d'huile essentielle d'orange douce ainsi que l'Armicarb peuvent occasionner des phytotoxicités (brûlures).

Substance active	Exemples de spécialité commerciale
Soufre	Nombreuses spécialités
Hydrogène-carbonate de potassium + co-formulants	Armicarb
Hydrogène-carbonate de potassium	Vítisan
Cerevisane	Roméo
COS-OGA	Fytosave, Esdeaine, Mestar, Messenger, Eliseos
Huile essentielle d'orange douce	Limocide, Essen'ciel, Prev-am Ultra, Orocide, Sinala Ultra
<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> FZB24	Taegro
<i>Bacillus pumilus</i> QST2808	Sonata
Laminarine	Vinivax, Plantvax
ABE-IT-56	Belvine, Belandis
Extrait aqueux de graines germées de <i>Lupinus albus</i>	Problad

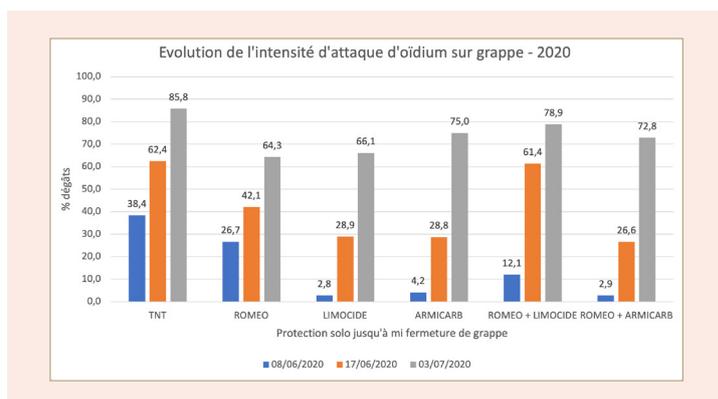
Essai 2018 : Rodilhan (30)

Dans les conditions de l'essai, ici sur forte attaque d'oïdium les efficacités des 2 solutions seules de biocontrôle (Roméo et Bastid) varient de 30 à 60 %. Le positionnement de 3 soufres en encadrement de floraison permet d'améliorer cette efficacité pour atteindre des niveaux d'efficacité de l'ordre de 70 %. A noter qu'en fin de saison, et compte tenu de la très forte pression, le niveau d'efficacité était quasiment nul. Ces solutions ne sont donc pas adaptées pour un emploi tout au long de la saison en situation de forte pression. Elles doivent être positionnées sur certaines périodes du cycle en préventif strict et en pression faible à moyenne.



Essai 2020 : Rodilhan (30)

Une évaluation sur oïdium à Rodilhan en 2020 permet d'apprécier la protection solo de certains produits de biocontrôle sur oïdium. Les conditions de forte pression permettent de distinguer les produits. Premier constat sur cet essai : l'association des biocontrôles cités n'apporte aucun gain. Deuxième constat : lorsque la pression augmente après la floraison, les biocontrôles seuls ne suffisent pas à maintenir une bonne protection. Cependant, on peut voir qu'en début de saison, certains biocontrôles comme l'Armicarb ou le Limocide apportent une efficacité intéressante en solo et se montrent en bons candidats pour une intégration dans un programme de traitement en substitution de produit.



Lutte contre le mildiou :

La plupart des produits de biocontrôle sont recommandés en association avec un autre fongicide (cuivre ou spécialité conventionnelle) à dose réduite afin de réduire les Indices de Fréquence des Traitements (IFT).

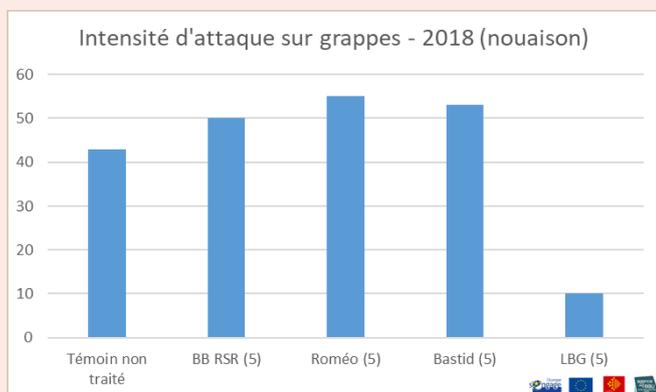
Le cuivre n'est pas une substance active entrant dans la liste des fongicides de biocontrôle de la DGAL.

Substance active	Exemple de spécialité commerciale
Cerevisane	Roméo
COS-OGA	Fytosave, Esdeaine, Mestar, Messenger, Eliseos
Huile essentielle d'orange douce	Limocide, Essen'ciel, Prev-am Ultra, Orocide, Sinala Ultra
Phosphonate de potassium	LBG-01F34, Etonan, Tenrok, Phytosarcan, Savial forte, Miconos Evo, Precivia, Piviance, Xilivert
Disodium phosphonate	Redeli
ABE-IT-56	Belvine, Belandis

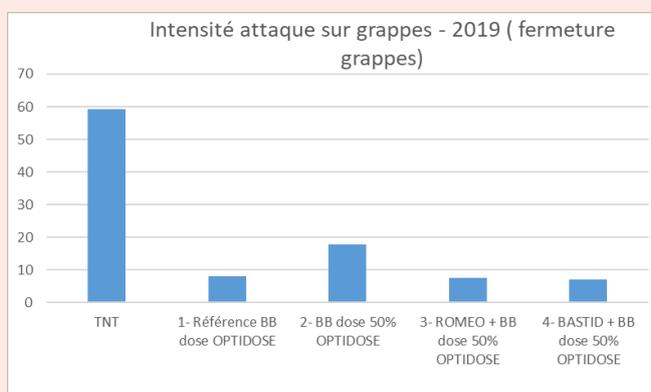
Essais dans le cadre du projet RESAP Biocontrôle : des résultats contrastés sur les 2 années d'étude

En 2018, la pression a été très virulente, ne permettant pas d'avoir une efficacité avec le cuivre (lessivage). Dans ces conditions, le phosphonate de potassium (LBG 01F34) montre son intérêt en raison de sa systémie. En 2019, sur une pression moyenne, nous avons pu mettre en évidence

la pertinence des solutions en association avec des doses réduites de cuivre. A noter, toutefois, qu'une très forte contamination fin juin, n'a pas permis, dans le cadre de ces stratégies de garantir cette efficacité en fin de saison.

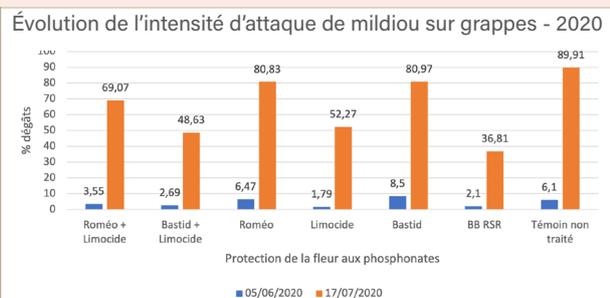


Essai : Vinnopole Sud Ouest



Essai 2020 : Lisle sur Tarn (81) sur Mauzac

Une évaluation sur mildiou en condition de forte pression mildiou permet également d'évaluer les produits de biocontrôle avec 2 applications de phosphonate sur l'encadrement de la floraison (sauf sur les modalités BB RSR Disperss et Témoïn Non Traité). Sur cet essai, une fois encore, les associations de biocontrôle n'apportent rien de plus et dans des conditions comme celles-ci, les Stimulateurs de Défense des Plantes (Roméo, Bastid) ne sont pas efficaces. En tenant compte de la pression et du niveau de dégât observé sur la modalité traitée au cuivre, seul le Limocide donne satisfaction.



Lutte contre la pourriture grise :

Dans l'Arc méditerranéen la pourriture grise n'est pas une problématique particulière. Pour cette raison les produits autorisés sont peu utilisés. Dans notre région la prophylaxie est à privilégier.

Substance active	Exemple de spécialité commerciale
<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> FZB24	Taegro
<i>Bacillus subtilis</i> QST713	Rhapsody
<i>Bacillus subtilis</i>	Kulto
<i>Aureobasidium pullulans</i>	Botector
<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> subsp. <i>plantarum</i>	Amylo-X WG
Cerevisane	Roméo
Bicarbonate de potassium	Armicarb
<i>Saccharomyces cerevisiae</i> LAS02	Julietta
Hydrogeno-carbonate de potassium	Vitisan
Terpenes (Eugénol, Géraniol, Thymol)	Esseva
<i>Bacillus subtilis</i> AB/BS03	Fungisei
<i>Clonostachys rosea</i> J 1446	Lalstop G46 WG
Extrait aqueux de graines germées de <i>Lupinus albus</i>	Problad

Lutte contre les tordeuses de la grappe :

Origine micro-organismes :

Les *Bacillus thuringiensis* sont présents en viticulture depuis le début des années 1980.

Substance active	Exemple de spécialité commerciale
<i>Bacillus thuringiensis</i> Kurstaki	Bacivers, Bactura DF, Dipel DF
<i>Bacillus thuringiensis</i> Kurstaki EG2348	Lepinox Plus, Rapax AS
<i>Bacillus thuringiensis</i> Azawai	Xentari
<i>Bacillus thuringiensis</i> Kurstaki SA11	Delfin
<i>Bacillus thuringiensis</i> Kurstaki BP54	Doctrin

Origine macro-organisme :

Ces micro-hyménoptères parasitent les œufs de tordeuses. Cette solution est disponible depuis 2019.

Substance active	Exemple de spécialité commerciale
<i>Trichogramma</i> sp.	Tricholine Vitis (eudémis, cochylis, pyrale du Daphné...)

Origine médiateurs chimiques : phéromones

Cette technique de biocontrôle sur eudémis et cochylis est vulgarisée depuis 1997. Elle est basée sur la mise en confusion sexuelle du vignoble traité avec la phéromone artificielle (synthèse de celle émise par les

femelles) afin de perturber la rencontre entre le mâle et la femelle et ainsi empêcher leur reproduction. Elle nécessite souvent une organisation collective pour la mise en place d'îlots confusés de surfaces suffisantes.

Substance active	Exemple de spécialité commerciale
Acétate de Z9 dodecényle	Rak 1 (cochylis)
EZ9 dodecadiényle acétate + N-Dodecyl acétate	Rak 2 New (eudémis)
E/Z9 dodecényle acétate + E, E/Z7, 9 dodecadiényle acétate	Rak 1 + 2 Mix (eudémis et cochylis)
E7 Z9 Dodecadiényle acétate	Isonet 2
(E-Z)-7, 9 dodecadién-1-yl acétate	Lobetec, Celada, Biotwin L, Mister L, Explovo Vit (par pulvérisation), Checkmate Puffer LB (eudémis), Vynyty Lobesia Press
(E-Z) 7,9 dodecadién-1-yl acétate + (Z)-9-dodecén-1-yl acétate	Checkmate Puffer LB et EA, Weintec, Biotwin LE, Mister LE (eudémis et cochylis)
(Z)-11 hexadécenal + (Z)-13 octadécenal	Cryptotec (pyrale du Daphné : <i>Cryptoblabes gnidiella</i>)

Lutte contre les cicadelles :

Des solutions de biocontrôle sont autorisées sur les cicadelles. Dans cette liste seule la spécialité commerciale "Lumière" est autorisée

sur l'usage cicadelle de la flavescence dorée et est également retenue dans le cadre de la lutte obligatoire.

Substance active	Exemple de spécialité commerciale
Huile essentielle d'orange douce	Limocide, Essen'ciel, Prev-am Ultra, Orocide, Sinala Ultra (cicadelle verte uniquement)
Kaolin Anhydre	Sokalciarbo WP, Baïkal WP, (cicadelle verte uniquement)
Carbonate de calcium	Calsun, Calshield (cicadelle verte uniquement)
Silicate d'aluminium	Argical Pro (cicadelle verte uniquement)
Huile de paraffine	Lumière (cicadelle verte et Flavescence dorée)

Lutte contre les cochenilles :

Des solutions de biocontrôle existent.

Substance active	Exemple de spécialité commerciale
Huile de paraffine	Lumière, Oviphyt, Polithiol
Maltodextrine	Majestik

Lutte contre les escargots :

Les escargots n'échappent pas au biocontrôle. Des spécialités commerciales sont autorisées à base de phosphate de fer en apport granulés : Ironmax Pro, Sluux HP, Baboxx, Nova sluux, Faucon Pro...

Lutte contre les adventices et épamprage :

L'acide pélargonique est la seule substance active de biocontrôle en herbicide de contact. Sa dose hectare est de 16 L à appliquer. Dans la pratique, une concentration de la bouillie est préconisée à 8 %. Ce même produit est autorisé en épamprage (à la dose de 8 L par hectolitre) sur

des repousses n'excédant pas les 20 cm et sur vignes de plus de 4 ans à la même concentration. Nom commercial de la spécialité de référence : Beloukha.



Une liste des produits de biocontrôle toutes cultures, est régulièrement mise à jour. Elle est disponible sur le site EcophytoPIC :



Les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP)

Il existe 2 catégories de produits nécessitant une procédure réglementaire d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM délivrée par l'ANSES) pour être commercialisés, préconisés et utilisés : les produits de protection des plantes appelés aussi produits phytopharmaceutiques et les matières fertilisantes et supports de culture sauf si, par dérogation pour ces dernières, elles répondent à une norme d'application obligatoire par arrêté (NFU) ou sont conformes au règlement européen sur les engrais.

Le dispositif PNPP initié en 2009, a été repris par les dispositions de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n°2014-1170 du 13 octobre 2014.

Les PNPP sont définies dans l'article 50 de cette loi, qui modifie l'article L 253-1 du code rural et de la pêche maritime :

"Une préparation naturelle peu préoccupante est composée exclusivement :

- soit de substances de base, au sens de l'article 23 du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, du 21 octobre 2009, concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil ;
- soit de substances naturelles à usage biostimulant. Elle est obtenue par un procédé accessible à tout utilisateur final. Les substances naturelles à usage biostimulant sont autorisées selon une procédure fixée par voie réglementaire."

PNPP fabriquées à partir de substances de base

Les substances de base, sont des substances à intérêt phytosanitaire, mais dont l'utilisation principale est autre que la protection des plantes. Elles ne doivent donc présenter aucun effet nocif sur la santé humaine ou animale, et aucun effet inacceptable sur l'environnement. Ces substances bénéficient d'une procédure d'approbation simplifiée au niveau européen, et leur approbation est à durée illimitée.

Les PNPP contenant exclusivement des substances de base sont exemptées d'AMM pour leur utilisation (article 28 - 2 du règlement (CE) 1107/2009).

Actuellement, 27 substances de base sont approuvées au niveau communautaire :

- *Allium fistulosum* (ciboule) (2024)
- Bicarbonate de sodium (2015)
- Bière (2017)
- Charbon argileux (2017)
- Chitosane (2022)
- Chlorhydrate de chitosane (2014)
- Eau oxygénée (2017)
- Écorce de saule (*Salix cortex*) (2015)
- Extrait d'*Allium cepa* (2021)
- Farine de graines de moutarde (2017)
- Fructose (2015)
- Chlorure de sodium (2017)
- Huile de tournesol (2016)
- Huile d'oignon (2018)
- Hydroxyde de Calcium (2015)
- Hydroxyde de magnésium (E528) (2024)
- L-cystéine (2020)
- Lactosérum (Petit-lait) (2016)
- Lait de vache (2020)
- Lécithines (2015)
- Ortie (*Urtica sp.*) (2017)
- Phosphate de diammonium (2016)
- Prêle (*Equisetum arvense*) (2014)
- Saccharose / sucrose (2014)
- Sainfoin granulés déshydratés (2024)
- Talc E553b (2018)
- Vinaigre (2015)

Attention, ces substances sont autorisées en tant que substances de base pour un usage donné ou une gamme d'usages.

Nom courant	Année d'inscription	Usage vigne	Conditions d'utilisation	Autorisé en AB
Bicarbonate (hydrogénocarbonate) de sodium	2015	fongicide oïdium	BBCH 12 à 89 ; dose 2,5 à 5 kg/ha de substance active ; 1 à 8 applications à intervalle de 10 jours ; éviter les applications en plein soleil ; DAR 1 jour	oui
Bière	2017	piège à limaces couvert, toutes cultures	en localisé dans un piège couvert, 1 à 5 applications, maximum 1 piège / m ²	oui
Chitosane	2022	éliciteur (champignons et bactéries)	BBCH 10 à 79 ; dose 0,1 à 0,4 kg/ha ; 4 à 8 applications à intervalles de 2 semaines ; pas de DAR	oui
Chlorhydrate (hydrochlorure) de chitosane	2014	éliciteur (champignons et bactéries)	BBCH 10 à 79 ; dose 0,1 à 0,6 kg/ha ; 4 à 8 applications à intervalles de 2 semaines	oui
Chlorure de sodium	2017	fongicide oïdium	BBCH 10 à 57 ; dose 1,2 à 4 kg/ha de substance active ; 1 à 2 applications ; maxi 6 kg/ha / 12 mois (de préférence ne pas pulvériser chaque année, uniquement en cas d'urgence) ; DAR 30 jours	oui
Chlorure de sodium	2017	fongicide mildiou	BBCH 10 à 80 ; dose 0,1 à 2 kg/ha de substance active ; 1 à 8 applications ; maxi 6 kg/ha / 12 mois (de préférence ne pas pulvériser chaque année, uniquement en cas d'urgence) ; DAR 30 jours	oui
Chlorure de sodium	2017	insecticide tordeuses de la grappe (Eudemis)	BBCH 55-57 / 75-77 / 83-91 ; dose 1,2 à 3,6 kg/ha de substance active ; 1 à 3 applications ; maxi 6 kg/ha / 12 mois (de préférence ne pas pulvériser chaque année, uniquement en cas d'urgence) ; DAR 30 jours	oui
Eau oxygénée	2017	désinfection d'outils	solution prête à l'emploi (< 5%) ; attendre 30 secondes après le nettoyage des outils	oui
Ecorce de saule (<i>Salix cortex</i>)	2015	fongicide mildiou / oïdium	BBCH 10 à 57 ; dose 0,222 à 0,666 kg/ha de substance active ; 2 à 6 applications à intervalle de 7 jours ; pas d'application par forte température (>28°C) ; pas de DAR	oui
Fructose	extension 2020	fongicide mildiou	BBCH 10 à 57 ; dose 0,01 à 0,02 kg/ha ; applications avant 9h (heure solaire) ; jusqu'à 12 applications à 15 jours d'intervalle	oui
Fructose	2020	insecticide (cicadelle de la flavescence dorée)	BBCH 17 à 57 (non utilisable en lutte obligatoire) ; dose 0,015 kg/ha, 3 applications à 7 jours d'intervalle, application tôt le matin, avant 9h ; utilisation en mélange avec le saccharose conseillée	oui
Hydroxyde de magnésium (E528)	2024	fongicide mildiou / oïdium / black rot	BBCH 09 à 85 ; dose 3,5 kg/ha maximum ; 1 application / an	non
Lactosérum (petit-lait)	extension 2021	fongicide oïdium	BBCH 10 à 57 ; dose 0,36 à 2,4 kg/ha de substance active ; applications à 7 à 10 jours d'intervalle ; appliquer sous le soleil de préférence le matin ; pas de DAR	oui
Lactosérum (petit-lait)	2016	désinfection d'outils / gants (fongicide et virucide)	diluer 5 L dans 100 L d'eau	oui
Lait de vache	2020	fongicide oïdium	BBCH 07 à 57 ; dose 0,01 à 0,12 kg/ha ; applications avant 9h (heure solaire) ; 3 à 6 applications à 6 à 8 jours d'intervalle	oui

Lécithines	2015	fongicide mildiou / oïdium	BBCH 11 à 85 ; dose 0,075 à 0,225 kg/ha de substance active ; 3 à 12 applications à intervalle de 5 jours ; DAR 30 jours	oui
Ortie (<i>Urtica sp.</i>)	2017	acaricide	jusqu'au stade BBCH 89 ; dose 4,5 à 9 kg/ha de substance active ; 1 à 6 applications à intervalle de 7-21 jours ; DAR 7 jours	oui
Ortie (<i>Urtica sp.</i>)	2017	fongicide mildiou	jusqu'au stade BBCH 89 ; dose 4,5 à 9 kg/ha de substance active ; 1 à 6 applications à intervalle de 7-15 jours ; DAR 7 jours	oui
Prêle (<i>Equisetum arvense</i>)	2014	fongicide mildiou / oïdium	BBCH 10 à 57 ; dose 0,2 à 0,6 kg/ha de substance active ; 2 à 6 applications à intervalle de 7 jours ; pas de DAR	oui
Saccharose / sucre	2014	fongicide mildiou (extension 2020)	BBCH 10 à 57 ; dose 0,01 à 0,02 kg/ha ; applications avant 9h (heure solaire) ; jusqu'à 12 applications à 7 jours d'intervalle	oui
Saccharose / sucre	2020	insecticide (cicadelle de la flavescence dorée)	BBCH 17 à 57 (non utilisable en lutte obligatoire) ; dose 0,015 kg/ha, 3 applications à 7 jours d'intervalle, application tôt le matin, avant 9h	oui
Sainfoin (<i>Onobrychis viciifolia</i>) granulés déshydratés	2024	nématicide (<i>Xiphinema index</i>)	dose 1 kg de granulés / m ² de sol localement, ou 3,5 à 10 t / ha en plein au printemps ou en automne ; 1 an au minimum entre 2 applications	non
Talc E553b	2018	fongifuge oïdium	à partir de BBCH 20 ; dose 12,75 kg/ha ; 2 à 5 applications à 3 à 4 semaines d'intervalle	oui
Vinaigre	2015	désinfection d'outils / gants	diluer 50 mL dans 1 L d'eau froide	oui
Charbon argileux	2017	fongicide esca : enfouissement des granulés dans le sol	500 kg/ha, 1 application tous les 3 ans	non

PNPP fabriquées à partir de biostimulants

Les articles D255-30-1 à D255-30-3 du code rural et de la pêche maritime précisent les dispositions applicables aux substances naturelles à usage biostimulant et aux PNPP en contenant.

Une substance naturelle à usage biostimulant peut être d'origine végétale, animale ou minérale, à l'exclusion des micro-organismes, et ne doit pas être génétiquement modifiée.

Elle est obtenue par un procédé accessible à tout utilisateur final. C'est-à-dire non traitée ou traitée uniquement par des moyens manuels, mécaniques ou gravitationnels, par dissolution dans l'eau ou dans l'alcool, par flottation, par extraction de l'eau ou par l'alcool, par distillation à la vapeur ou par chauffage uniquement pour éliminer l'eau.

Toute publicité commerciale pour les PNPP composées exclusivement de substances naturelles à usage biostimulant ne peut comporter d'autres allégations que celles relatives à leur caractère naturel et à usage biostimulant dans le cadre général des matières fertilisantes et supports de culture (et notamment aucune allégation phytosanitaire). L'arrêté du 14 juin 2021 précise que sont autorisées en tant que substances naturelles à usage biostimulants les parties consommables de

plantes utilisées en alimentation animale ou humaine qui entrent dans la composition d'une PNPP conforme au cahier des charges "CDC plantes consommables", disponible au lien suivant :



> Viticulture biologique

Les biostimulants ne sont pas considérés en France ni comme des engrais ou amendements, ni assimilés à des produits phytopharmaceutiques. Ils n'entrent donc pas dans le cadre de l'annexe I du règlement européen, ni dans celui de l'annexe II. Rien ne s'oppose à leur utilisation en agriculture biologique, sans procédure complémentaire (position officielle du CNAB de l'INAO du 5 juillet 2016).